

## **INFORMATIONS PROCURATION**

Les élections municipales auront lieu le 15 mars pour le premier tour et le 22 mars 2026 pour le second tour.

Afin de fluidifier les demandes de vote par procuration, et afin de vous faire gagner du temps, la communauté de brigades de SAINT LAURENT SUR SAÔNE vous invite à **effectuer vos démarches prioritairement en ligne sur Internet :**

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>